

L'histoire de Jésus, fils de Marie

D'après le Livre d'Allah et les paroles de Son Prophète

Selon le commentaire de Tabari

Dieu a élu Adam et Noé ainsi que la Famille d'Abraham et la Famille d'Imrân à cause de leur religion, car tous étaient des gens de la Soumission (ahl-al-Islâm): **« Allah a élu Adam, Noé, la « Famille spirituelle » d'Abraham et la Famille spirituelle d'Imrân (en les élevant) au-dessus des mondes. C'est là une « descendance spirituelle » (unique) dont une partie est issue de l'autre, Allah est Oyant et Très Savant »**

(sourate la Famille d'Imrân (3), versets 33-34).

Le père de Marie s'appelait Imrân (verset 35) ; cependant le nom de Imrân cité dans ce verset ne désigne pas le personnage du même nom évoqué dans le verset 33 dans l'expression «la Famille d'Imrân». La mère de Marie s'appelait Anne (Hanna); elle était la sœur d'Elisabeth épouse de Zacharie : Marie est donc la nièce d'Elisabeth (Luc 1/verset 36). Or Elisabeth est issue de la descendance d'Aaron (Luc 1/verset 5), et rien n'infirme qu'il en est de même de sa sœur, Anne. D'ailleurs, la fonction « quasi-sacerdotale » d'Elisabeth et de Marie ne peut que confirmer, a posteriori, il est vrai, que telle est leur lignée : Aaron, ses fils et leur postérité furent en effet consacrés au sacerdoce (Exode 28/versets 40-43) alors que Moïse fut consacré à la Loi et à la transmission. Or Aaron et Moïse sont tous deux fils de « Amran » (Exode 6/verset 20) c'est-à-dire « Imran » en arabe.

Naissance de Marie, Mère de Jésus – la Paix soit sur elle -

« Lorsque la femme de Imrân dit : « Seigneur ! Je Te voue ce qui est en mon sein en le considérant comme « exclusivement consacré » (à Toi) ! Accepte (cela) de ma part ! En vérité, Tu es l'Oyant, le Très Savant. Quand elle l'eut mise au monde (son offrande votive) elle dit : « Seigneur ! Je l'ai mise au monde sous la forme d'une fille ! – or Allah était parfaitement Savant au sujet de ce qu'elle avait mis au monde – et l'enfant mâle n'est point comme la fille. Je l'appelle Marie et je la mets sous Ta protection, elle et sa descendance, contre Satan le Lapidé (1) ».

(Sourate la Famille d'Imrân (3), versets 35 et 36).

Les circonstances qui amenèrent Anne, mère de Marie à faire cette offrande nous sont rapportées par Muh. ibn Ishaq qui a dit : « Zacharie et Imrân se marièrent à deux sœurs. L'épouse de Zacharie allait devenir la mère de Jean (Yahya) et l'épouse de Imrân celle de Marie. Anne était âgée et stérile et elle envoyait les autres femmes en voyant leurs fils. Elle s'adressa à Dieu et dit : « Je me dois de faire un vœu de reconnaissance ; si Tu m'accordes un fils, j'en ferai aumône à la « Maison sainte » (Bayt al-Maqdis) et il fera partie de ses prêtres et de ses serviteurs ». En effet, les juifs ne consacraient à Dieu que leurs enfants mâles et celui qui était consacré ne quittait plus la Synagogue ; il y demeurait et y effectuait le service ». Voilà pourquoi Anne fut étonnée d'avoir mis au monde une fille car elle pensait qu'elle était enceinte d'un garçon.

Lorsqu'elle l'eut mise au monde, sa mère l'emmena au Sanctuaire (mihrâb). Or ceux qui transcrivaient la Thora avaient pour habitude quand on leur amenait un jeune homme à éduquer (pour le service sacré), de tirer au sort celui qui, parmi eux, se chargerait de son éducation. A cette époque, Zacharie était le meilleur d'entre eux, c'était leur prophète et son épouse était la tante de Marie. Aussi lorsque Marie fut amenée et que les Docteurs décidèrent de tirer au sort, Zacharie leur dit : « j'ai plus de droit que vous sur elle ». » Les Docteurs refusèrent cet avis et se rendirent sur les bords du Jourdain ; là, ils jetèrent leurs calames avec lesquels ils transcrivaient la Thora pour voir lequel de ces calames se maintiendrait sur l'eau (sans être emporté) ; celui à qui appartiendrait ce calame se chargerait de Marie. Tous les calames furent emportés par le courant sauf celui de Zacharie qui resta immobile comme fiché en terre. Il se chargea donc de Marie: **« Tout cela fait partie des révélations au sujet de ce qui (vous) est caché et que Nous te révélons (car) tu n'étais pas près d'eux lorsqu'ils jetèrent leurs « calames » (pour savoir) lequel d'entre eux se chargerait de Marie et tu n'étais pas près d'eux lorsqu'ils se disputèrent »** (verset 44).

Imrân, le père de Marie mourut alors que sa femme était encore enceinte. Zacharie prit soin de Marie après la mort de sa mère et la confia à sa tante la mère de Jean, et ce, jusqu'elle parvint à l'âge nubile. A ce moment ils la firent entrer au Temple pour respecter le vœu que sa mère avait formulé à son sujet. Marie grandit et prospéra : **« Son Seigneur l'accepta bellement, la fit croître parfaitement et la confia à Zacharie »** (verset 37). Or à cette époque, une disette frappa les Fils d'Israël et Zacharie se trouva démuné pour subvenir encore aux besoins de Marie. Chaque fois qu'il visitait Marie dans le Sanctuaire il trouvait de la nourriture à côté d'elle et il lui disait : **« O Marie ! D'où cela te vient-il ? » Elle lui répondit : « Cela vient d'auprès d'Allah ! En vérité, Allah pourvoit qui Il veut sans compter »** (verset 37). Les Chroniques rapportent cette précision : « Dieu lui envoya en hiver des fruits d'été afin que Zacharie n'eût pas de soupçon au sujet de Marie. Car, si c'eût été des fruits de saison, Zacharie aurait pu penser que, quoiqu'il gardât la clef, quelqu'un avait pu parvenir auprès d'elle par un stratagème et lui apporter ces fruits. Mais quand il vit des fruits qui n'existaient pas sur la terre dans cette saison, il ne soupçonna personne, et il comprit que cela venait de Dieu ».

Naissance du Messie Jésus, fils de Marie – sur lui les Grâces et la Paix d'Allah -.

Alors que Marie était dans le Temple les Anges vinrent à elle pour lui annoncer : **« O Marie ! En vérité Allah t'a élue, t'a purifiée et t'a élue (en t'élevant) au-dessus des femmes des mondes. O Marie ! Allah t'annonce par une « Parole » venant de Lui, la bonne nouvelle (de la naissance d'un fils) dont le nom est le Messie, Jésus, fils de Marie, honoré (par Allah) dans ce monde et dans l'Autre, parmi les Rapprochés, qui parlera aux gens au berceau et à l'âge adulte et qui sera parmi les Pieux parfaits »**.

« Elle dit : « Seigneur ! De quelle façon aurais-je un fils alors qu'aucun être humain ne m'a touchée ? » Allah dit « Il en sera (justement) ainsi ! Allah crée ce qu'Il veut : lorsque Il décrète une chose, Il lui dit seulement « Sois » et elle est ».

(Sourate la Famille d'Imrân (3) versets 45 à 47).

Les Anges annoncèrent donc à Marie la naissance d'un fils que Dieu créera par Sa Parole sans l'intermédiaire d'un époux, c'est dans ce sens que Jésus est appelé « Parole de Dieu ». Cela ne signifie pas que Jésus est lui-même la Parole divine (l'Attribut divin). En effet, Dieu a dit : « Ismu-hu (Son nom à lui) » est le Messie en employant le pronom masculin (arabe) « hu » et non pas « ismu-hâ (Son nom à elle) » en employant le pronom féminin « ha » ce qui eût été le cas si le pronom de rappel renvoyait au terme féminin « Parole (Kalima) » ; par conséquent, ce terme « Parole (Kalima) » ne désigne pas celui qui est désigné par le nom qui suit.

Après cette bonne nouvelle, Marie se retira dans un lieu vers l'orient elle mis entre elle et les siens un voile, et Dieu lui envoya l'Archange Gabriel (qui est le Saint-esprit dans le Coran et non pas le troisième de la trinité comme le prétendent les chrétiens) qui prit la forme d'un homme parfait. Marie crut que c'était un agresseur qui cherchait à s'attaquer à son honneur et elle lui dit : **« Je me réfugie contre toi auprès du tout Miséricordieux. Si tu es pieux ne m'approche point. »** (Sourate Marie (19), verset 18) L'Archange lui répondit : **« Je ne suis en fait qu'un Messager de ton Seigneur, pour te faire don d'un garçon pur »** (verset 19) et Marie qui était vierge lui dit : **« Comment pourrais-je avoir un enfant alors qu'aucun humain ne m'a touchée et que je ne suis pas prostituée ? »** (Verset 20) ; l'Archange lui dit : **« Ainsi sera-t-il ! Cela M'est facile, a dit ton Seigneur ! Et Nous ferons de lui un signe pour les humains et une Miséricorde de Notre part. C'est une affaire déjà décidée »**. (Verset 21). **« Marie devint donc enceinte et elle se retira dans un lieu éloigné. Puis les douleurs de l'enfantement l'amènèrent au tronc d'un palmier »**. (Versets 22-25) C'est là au pied d'un palmier que Jésus naquit. Marie en voyant l'enfant s'exclama : **« Malheur à moi ! Que je ne fusse morte avant cet instant ! Et que je fusse totalement oubliée »** (verset 23) : elle était angoissée à la pensée de ce que diraient les gens de sa tribu la voyant ainsi venir avec un enfant alors qu'elle n'était pas mariée. *Alors, il* (l'Archange Gabriel ou Jésus qui venait de naître) *l'appela d'au-dessous d'elle* (luidisant) : **« Ne t'afflige point, ton Seigneur a placé à tes pieds une source. Secoue vers toi le tronc du palmier ; il tombera sur toi des dattes fraîches et mûres. Mange donc et bois et que ton œil se réjouisse »**; il lui dit encore : **« Si tu vois quelqu'un d'entre les humains, dis-(lui) : « assurément, j'ai voué un jeûne au Tout Miséricordieux, je ne parlerai donc aujourd'hui à aucun être humain. »** (Versets 24-26).

Or, à cet époque, la Loi divine révélée à Moïse était en vigueur : la femme ou l'homme adultère était passible de la peine de la lapidation. Lorsque les gens de sa tribu virent Marie rentrer chez elle avec l'enfant, ils furent effrayés; connaissant sa piété et sa noble lignée, ils s'exclamèrent : **« O Sœur d'Aaron ! Ton père n'était pas un homme de mal et ta mère n'était pas une prostituée. »** (Verset 28). Comme Marie avait reçu l'ordre de ne pas parler : **« elle montra du doigt l'enfant; ils dirent : Comment parlerions-nous à un enfant au berceau ? »**(Verset 29). Dieu a ce moment accorda à Jésus le don de parler comme un adulte et il répondit : **« Je suis en vérité le serviteur de Dieu. Il m'a donné le Livre et m'a désigné prophète. Où que je sois, il m'a rendu béni ; et il m'a recommandé, tant que je vivrai, la Prière et l'Aumône ; ainsi que la bonté envers ma mère. Il ne m'a fait ni violent, ni malheureux. Et que la Paix soit sur moi le jour où je naquis, le jour où je mourrai, et le jour où je serai ressuscité vivant »** (versets 30 à 33). Par ce miracle Dieu innocenta Marie et prouva la naissance miraculeuse du Messie.

L'apostolat du Messie

« Et Il lui enseignera(2) l'écriture, la Sagesse, la Thora et l'Évangile.(Nous en ferons) un envoyé vers les Fils d'Israël (qui leur dira) : « Je viens à vous avec un Signe de votre Seigneur : je créerai pour vous, à partir d'argile, comme des formes d'oiseaux en lesquelles j'insufflerai et ce seront des oiseaux avec la permission d'Allah ; je guérirai l'aveugle et le lépreux ; je ferai revivre les morts avec la permission d'Allah et je vous informerai de ce que vous mangerez et de ce que vous mettrez en réserve dans vos demeures. Il y a en (tout) cela un signe pour vous si vous êtes croyants. (Je suis venu à vous) en tant que confirmateur pour ce qui fut (révélé) avant moi de la Thora et pour que je vous déclare licite une partie de ce qui vous était interdit. Je suis venu à vous avec un Signe de votre Seigneur. Craignez donc Allah et obéissez-moi ! En vérité, Allah est mon Seigneur et votre Seigneur ; adorez-Le donc ! C'est là un Chemin droit ». (Sourate la Famille de Imrân (3), versets 48 à 51).

Jésus sera un envoyé, car il sera prophète annonciateur, et lorsqu'il s'adressera aux Fils d'Israël, il leur dira en quelque sorte : la preuve de ma sincérité est que « Je viens à vous avec un Signe de votre Seigneur par lesquelles seront confirmées ma fonction prophétique et ma fonction d'envoyé vers vous ». Dieu explicite ensuite par la bouche de Jésus, Son Envoyé, ce que sera ce Signe : les miracles cités ci-dessus qui seront certainement une preuve pour ceux qui auront eu la foi en Dieu, en Son Unité, en Son Prophète Moïse et la Thora que celui-ci a transmise. Jésus avait foi en la Thora, il l'a reconnaissait comme véridique, comme l'atteste plusieurs passages évangéliques (Luc 4/versets 15 à 21 ; Matthieu 4/versets 23 à 25 et 5/verset 17). Jésus mettait ses prescriptions en pratique sans s'écarter de ses normes essentielles (n'adorer que Dieu, honorer les parents, ne pas commettre l'adultère, ne pas voler, ne pas tuer sauf pour la juste cause ordonnée par Dieu dans Sa Loi, etc.) excepté certaines obligations pour lesquelles Dieu avait été très exigeant à l'égard des Juifs et qu'Il a lui-même allégées dans l'Évangile. Jésus rappelait avec force le premier Commandement que Dieu avait révélé à son frère Moïse – la Paix soit sur eux – : **« En vérité Dieu est mon Seigneur et votre Seigneur ; adorez-Le donc ! C'est là le Chemin droit (3) »**. Dieu fait savoir que Jésus est totalement innocent de ce qui a été dit à son sujet lorsqu'on lui a attribué une qualité autre que celle d'être serviteur de Dieu comme le sont tous les autres êtres de la terre ; toutefois, à la différence des autres créatures, Dieu l'avait gratifié de la prophétie et lui avait accordé, comme à tous Ses autres envoyés, des preuves attestant de la véracité de sa fonction. Après ce « rappel » le Messie était venu aussi annoncer la bonne nouvelle d'un prophète qui viendrai après lui (4) : ce « Paraclet » qui glorifierai Jésus (sa naissance et son rang élevé chez Dieu) et qui devait les guider vers la vérité toute entière (Jean 16/versets 12 à 14), comme en témoignent ces versets du sublime Coran : **« Aujourd'hui J'ai parachevé pour vous votre Religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé la Soumission (Al-Islam) comme Religion pour vous »** (Sourate La Table servie (5), verset 3). Lorsque Jésus s'aperçut que les Fils d'Israël vers lesquels il avait été envoyé, niaient sa fonction prophétique, qualifiaient ses paroles de mensonges et s'écartaient de l'Ordre de Dieu de lui obéir, Jésus dit : **« Quels sont mes auxiliaires avec Allah ? » Les Apôtres répondirent : « Nous sommes les auxiliaires d'Allah ; nous croyons en Allah ! Témoigne que nous sommes soumis ! »** (Sourate Al-Imrân (3), verset 52).

Les incroyants parmi les juifs complotèrent contre Jésus : ils l'accusèrent de magie manifeste en voyant les miracles attestant de la véracité de sa prophétie et ils cherchèrent à le faire mourir. Mais Dieu avait promis de le sauver et ils ne purent se saisir de lui. Dieu, Le Puissant sur toutes choses, Créateur sans pareil de cet univers splendide, a sauvé son bien-aimé Messie en donnant sa ressemblance à un autre (Juda selon certains commentateurs) qui fut crucifié à sa place et Dieu l'éleva à Lui : Jésus est donc vivant auprès de Dieu (5). Le Messie reviendra car « *il est un signe de l'Heure (Dernière)* » (le Coran, l'Ornement (43), verset 61) comme l'a expliqué le saint Prophète Muhammad – Paix et Bénédiction sur eux –: « *Je jure par Celui qui détient mon âme en Sa Main, très bientôt descendra parmi vous le fils de Marie (Jésus) et jugera (l'humanité) avec justice. Il brisera la croix, tuera le porc et abolira la Djizya (6) . L'argent abondera au point que nul ne l'acceptera d'un autre (comme aumône). Une seule prosternation (faite pour Allah dans la Prière) vaudra mieux que le bas monde et ce qu'il renferme* ». Hadith El-Boukhâry no 3449.

(1) Abû Hurayra rapporte que l'Envoyé – sur lui les Grâces et la Paix d'Allah – a dit : « Il n'est pas d'enfant qui ne vienne au monde sans que Satan ne lui donne comme un coup qui le fait crier ; seule Marie, fille d'Imrân, fit exception car sa mère la mit au monde en disant : « Seigneur ! Je la mets sous Ta protection, elle et sa descendance, contre Satan le Lapidé. Un voile protecteur descendit alors entre elle et Satan et c'est sur ce voile que le coup fut porté ».

(2) Les quatre Evangiles ne nous donnent que très peu d'information sur la vie de Jésus après sa naissance jusqu'à son âge adulte. Nous lisons seulement qu'à l'âge de douze ans, Jésus était très versé dans la science de la Thora et il passait tout son temps dans le Temple à apprendre (Luc 2/versets 41 à 50). Lorsqu'il eut atteint l'âge adulte, il enseignait dans les synagogues (Matthieu 26/verset 55 et Marc 14/verset 49).

(3) Ce verset coranique n'est pas sans évoquer des passages évangéliques comme celui-ci où Jésus, adressant une prière à Dieu en présence de ses disciples, dit : « La vie éternelle c'est qu'ils Te connaissent, Toi, le seul véritable Dieu, et Ton envoyé, Jésus-Christ (Jean 17/verset 3).

(4) Les prophéties : voir le chapitre « la venue de Muhammad mentionnée dans la Bible »

(5) voir le chapitre « Crucifixion ou cruci-Fiction »

(6) La Djizya est la taxe perçue sur les non-musulmans qui, au lieu d'embrasser l'Islam, gardent leur religion tout en vivant dans un pays islamique. Cette taxe est payée en contrepartie de la protection qu'ils reçoivent (car ils ne sont pas astreints au service militaire). Cependant, quand Jésus viendra, il n'acceptera pas cette Djizya. Il exigera plutôt que tous les hommes embrassent l'Islam, il n'y aura aucune alternative.

Pour toute information veuillez nous envoyer un email à l'adresse info@jesusinfo.fr